

N° 7135¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI**relatif à la rénovation et l'extension du Lycée Michel Rodange**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

(26.9.2017)

Par dépêche du 4 avril 2017, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Au projet de loi proprement dit étaient joints l'exposé des motifs, le programme de construction, la partie technique, le devis estimatif, la fiche récapitulative relative aux coûts de consommation et d'entretiens annuels tenant lieu de fiche financière telle que prévue par l'article 79 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, les plans des bâtiments envisagés ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

*

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le projet de loi sous avis prévoit la rénovation et l'extension du Lycée Michel Rodange à Luxembourg. Les origines de ce lycée remontent à la fin des années 60. À cette époque, les trois lycées existants de la Ville de Luxembourg n'arrivaient plus à accueillir les élèves en surnombre. Le Lycée Michel Rodange accueille depuis de nombreuses années déjà quelque mille quatre cents élèves. Le bâtiment fut construit pour mille deux cents élèves. À côté des travaux de rénovation, il est nécessaire d'adapter le bâtiment aux nouvelles exigences pédagogiques et de sécurité.

Le Lycée Michel Rodange regroupe tous les niveaux de l'enseignement classique de la 7^{ième} à la 1^{ière}. Les soixante unités de classes permettent d'avoir une moyenne de vingt-quatre élèves par classe.

Le système modulaire entraîne une présence prolongée au lycée, aussi bien de la part des élèves que des enseignants. À cet effet, il est prévu d'installer trois salles de réunion permettant aux enseignants d'y travailler et de recevoir des élèves ou parents d'élèves en cas de besoin. Le personnel du Service psycho-social et d'accompagnement scolaires aura à sa disposition des bureaux ainsi que des parloirs pour des entretiens avec les élèves.

La construction d'une nouvelle salle multifonctionnelle servira aux examens, réunions plénières, portes ouvertes, réunions avec les parents d'élèves, conférences et spectacles.

La nouvelle extension du hall des sports et le réaménagement de toute l'unité sportive permettront, à l'avenir, que toutes les leçons de sport au programme soient offertes.

*

EXAMEN DES ARTICLES*Articles 1^{er} à 3*

L'examen des articles sous rubrique ne donne pas lieu à observation.

*

OBSERVATIONS D'ORDRE LÉGISTIQUE

Intitulé

Il est indiqué d'écrire „Projet de loi relatif à la rénovation et à l'extension du Lycée Michel Rodange à Luxembourg“.

Article 1^{er}

Il convient d'écrire „... procéder à la rénovation et à l'extension ...“.

Article 2

À la troisième phrase, il y a lieu d'écrire „... l'indice des prix de la construction précité.“

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 26 septembre 2017.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES